

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 15/12/2021

Délibération n° DE-0056-2021

Objet : **Production documentaire – expertise RH mutualisées - avenant**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine, un service mutualisé de production documentaire expertise RH a été mis en place. Il rassemble 8 des 12 centres de gestion de la région. Le Centre de Gestion adhère à ce service mutualisé et a conclu la convention correspondante (délibération du Conseil d'administration n° DE-0046-2020 du 16 décembre 2020).

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la signature d'un avenant à la convention de mise en œuvre de ce service mutualisé. Cet avenant apporte des précisions d'ordre technique et pratique en ce qui concerne les modalités financières de fonctionnement du service.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- d'appliquer les modalités financières exposées ci-dessus par le Président,

**HABILITE**

- le Président à signer l'avenant n°2 de mise en œuvre de ce dispositif commun de production documentaire et expertise RH

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 15 décembre 2021.

Le Président,



**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

**20 DEC. 2021**

PUBLIÉE LE : **20 DEC. 2021**

PJ : Avenant